



Fédération Française de Rugby



Comité Territorial Armagnac-Bigorre

Commission des Epreuves Territoriales

NOTE aux CLUBS

En raison des conditions météorologiques particulièrement défavorables prévues par METEO France,

La Commission des Epreuves et le Secrétariat Général, décident qu'aucune rencontre gérée par le Comité Armagnac Bigorre n'est autorisée sur son territoire pour les samedi 4 et dimanche 5 février 2012.

- Les rencontres des championnats territoriaux Honneur/Promotion Honneur et Honneur/Promotion Honneur Réserves devant opposer les équipes du C.O. Saint Lary Soulan et de l'U.S. Eauze n'auront pas lieu.
- Il en est de même, des rencontres des championnats territoriaux Balandrade, Philiponeau et Teulière. Ces dernières sont reportées au samedi 18 février 2012.

La Commission des Epreuves

le Secrétaire Général